

Commune d'Echallat – Conseil Municipal du 25 septembre 2025





ORDRE DU JOUR



Administration Générale

1. Avis du Conseil Municipal sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées dans le cadre de l'enquête publique du PLUi
2. Travaux du SDEG à inscrire au budget 2025 – Changement de lanterne vétuste au lotissement de la Croisette
3. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie
4. Modification de la délibération « fêtes et cérémonies » - Achat d'un cadeau à l'occasion d'un départ en retraite
5. Subvention exceptionnelle à l'APE pour le départ à la retraite de deux agents du SIVOS
6. Participation exceptionnelle au SIVOS pour le départ en retraite de deux agents
7. Désignation d'un Référent Laïcité


Informations diverses et actualités de la commune

- Enquête publique PLUi
- Cérémonie de départ en retraite d'Hélène Gatineau
- Point sur la rentrée scolaire et le SIVOS
- Recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février 2026
- Distribution de sacs jaunes et noirs en mairie au mois de décembre
- Point d'organisation du Rallython le 19 octobre
- Point Bulletin Municipal octobre 2025

Présents : Lucien Auneau-Bonté, Alain Briand, Sébastien Charbonnier, Céline Fourcade, Michel Goyon, Stéphanie Laborde-Galteaud, Jean-Louis Lacombe, Pascal Singarraud.

Excusés : Patrick Métayer, Corinne Vergnaud.

1. Avis du Conseil Municipal sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées dans le cadre de l'enquête publique du PLUi



Christian VIGNAUD
Président de la Communauté de Communes
Du Rouillacais
314 Avenue Jean Monnet
16170 ROUILLAC

Rouillac, le 9 juillet 2025

À
Mairie d'Echallat
31, rue de la Mairie
16 170 ÉCHALLAT

Affaire suivie par Édouard GANNE
Directeur Général des Services
Tél : 09.74.36.99.25
Mail : direction@ccrouillacais.fr

Objet : Avis du conseil municipal sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2025.

Ce zonage a pour objet de délimiter, à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, les zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.

Le zonage constitue une pièce réglementaire importante, cohérente avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté depuis le 19 mai 2025. Il sera soumis à une enquête publique unique avec le PLUi.


En application de la réglementation, nous vous prions de bien vouloir soumettre ce projet au conseil municipal de votre commune, pour avis, dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Vous trouverez ci-joint à télécharger :


- la délibération d'arrêt du projet de zonage par la Communauté de Communes du Rouillacais,
- le dossier complet de zonage.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir copie de la délibération de votre conseil municipal portant avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Président,
Christian VIGNAUD



314 avenue Jean Monnet - BP 40 016 - 16170 ROUILLAC
Tél. 05 45 96 83 24 - Mail : administration@ccrouillacais.fr
www.cdcrouillacais.fr

Modèle de délibération

Objet : Avis sur le projet de la révision du zonage assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais

Monsieur/Madame le Maire indique que l'ensemble des membres du conseil municipal de **XXX** a été destinataire du dossier de consultation pour le projet de révision du zonage assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais.

Monsieur/Madame le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce dossier :

Les communes concernées par le zonage sont Douzat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Rouillac, Saint-Cybardeaux, Vaux-Rouillac.

Cette modification a pour objectif de définir :

- Les secteurs déjà pourvus de systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et l'évolution envisagée de ces systèmes ;
- Les secteurs au niveau desquels la collectivité envisage de réaliser à l'avenir des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (en adéquation avec les orientations du PLUi), rattachés aux équipements de traitement existants ou à créer ;
- Les secteurs qui resteront en assainissement non collectif.

La révision de zonage d'assainissement collectif fera l'objet d'une enquête publique unique avec le PLUi prévue à l'automne 2025.


Après cet exposé, le conseil municipal prend acte du projet de révision du zonage de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Rouillacais.

Au regard des éléments présentés, le conseil municipal :


- **Approuve** le projet de révision du zonage d'assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais.

DELIBERATION

2. Travaux du SDEG à inscrire au budget 2025 – Changement de lanterne vétuste au lotissement de la Croisette



SDEG 16



**Syndicat Départemental
d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

Angoulême, le 11 août 2025

Monsieur le Maire

Commune de
16170 ECHALLAT

Commune de : ECHALLAT
Lieu-dit : Lotissement de la Croisette

Observation(s) : Remplacement de la lanterne EC015 vétuste

N° de dossier : 2025 - AC - 0237 - EP
Dossier suivi par Céline TISSEUIL et Vincent SIMON


Monsieur le Maire,


J'ai l'honneur de vous informer que les travaux, ci-après, vont commencer prochainement, à savoir :

- Lotissement de la Croisette : éclairage public.	
- Montant TTC des travaux :	1 263,66 €
- Contribution de la Collectivité :	682,56 €
- Financement pris en charge par le SDEG 16 :	581,10 €

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Par délégation,
La Directrice Adjointe Administrative,

Christelle DEJUGNAC



308, rue de Basteau - 16021 ANGOULÊME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00 - E-mail : sdeg16@sdeg16.fr - Site internet : www.sdeg16.fr

- Lotissement de la Croisette : éclairage public.	
- Montant TTC des travaux :	1 263,66 €
- Contribution de la Collectivité :	682,56 €
- Financement pris en charge par le SDEG 16 :	581,10 €

DELIBERATION

3. Remplacement de l'ordinateur du Secrétariat de Mairie

Nécessité de remplacer l'ordinateur acheté en 05/2016 car il n'accepte plus les mises à jour des logiciels Mairie



CHARENTE INFORMATIQUE DIFFUSION
79 Route de Paris
16160 Gond-Pontouvre
Tél. : 05 45 94 91 47
Mail : infos@cid16.com

Code client : 411000000647
Email : mairie@echallat.fr
SIRET/SIREN : 21160123200013
N° Intra. Client : FR12211601232

Adresse de Livraison
31 Rue de la Mairie
16170 ECHALLAT

Administration Publique Mairie d'Echallat
31 Rue de la Mairie
16170 ECHALLAT

Saisi par : Alessio GUINARD (Tél. : 05 45 94 91 47)
Email : alessio@cid16.com

Date : 16/09/2025
Page : 1/1

Devis N° DV0005071
TERRA PC BUSINESS 5200

Qté	Description	PU TTC	Total TTC
1.00	TERRA PC BUSINESS 5200 LE Boîtier : TERRA 5200 Alimentation : 450W Carte mère : MSI PRO H610M-G Processeur : Intel Core i5 12400 (6C/12T) 4.4GHz Mémoire : 8Go DDR4 Stockage : SSD 512Go Carte graphique : Intel UHD Graphics 730 Refroidissement : Intel Ventirad Interfaces : 4x USB 3.2 / 4x USB 2.0 / DisplayPort 1.4 / HDMI 2.1 / VGA Système : Windows 11 Pro	699.90	699.90
1.00	Préparation PC neuf ou évolution de machine Montage Installation Windows + MAJ	89.00	89.00
1.00	Transfert de données en Atelier	69.00	69.00
1.00	RAM DDR4 8GB / PC3200 / Samsung AS <i>Option(s) Passage à 16Go de RAM</i>	39.90	39.90

BANQUE : CREDIT AGRICOLE CHARENTE
PERIGORD
IBAN : FR7612406001298002464093435
BIC : AGRIFRPP824

Base HT	Taux	Montant TVA
714.92	20.00 %	142.98

Total HT : 714.92 €
Total TVA : 142.98 €
Total TTC : 857.90 €
Net à payer : 857.90 €

Date de validité 15 jours, soit le 01/10/2025
Dans le cas de l'acceptation de ce devis merci d'apposer votre signature précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD" ainsi que votre Nom, prénom, date et signature.

Modèle TERRA PC BUSINESS 5200 + Préparation et Transfert de données

897,80 € TTC



Windows 10 s'arrête,
400 millions d'utilisateurs
doivent changer de PC : « Un
hold-up numérique »

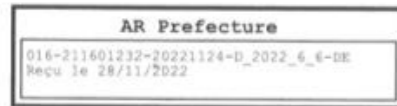
SCIENCES ET TECHNOLOGIE



Une situation que l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) juge inacceptable. © Crédit photo Unsplash / Illustration

DELIBERATION

4. Modification de la délibération « fêtes et cérémonies » - Achat d'un cadeau à l'occasion d'un départ en retraite



DEPARTEMENT DE CHARENTE
COMMUNE d'ECHALLAT 16170

délibération :
D_2022_6_6

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Objet : Inscription des
dépenses liées au colis de
Noël au budget Fêtes et
cérémonies

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 24 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie d'Echallat, Rue de la Mairie à ECHALLAT, sous la présidence de Monsieur BRIAND Alain, Le Maire.

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : Monsieur METAYER Patrick, Madame FOURCADE Céline, Monsieur BRIAND Alain, Monsieur GOYON Michel, Madame VERGNAUD Corinne, Monsieur SINGARRAUD Pascal, Madame LABORDE-GALTEAUD Stéphanie, Monsieur CHARBONNIER Sébastien, Monsieur CLOCHARD Pascal

Pouvoirs :
Monsieur LACOMBE Jean-Louis a donné pouvoir à Sébastien CHARBONNIER

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LACOMBE Jean-Louis, Monsieur AUNEAU-BONTE Lucien

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie LABORDE-GALTEAUD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de définir les dépenses qui seront imputées au budget Fêtes et cérémonies.

Après délibération le conseil municipal décide d'imputer au budget Fêtes et cérémonies les achats destinés à l'organisation :

- des vœux du Maire et du Conseil
- des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 Novembre
- de divers événements tels qu'un vin d'honneur pour le départ d'un agent, l'inauguration d'un bâtiment, l'accueil d'assemblées délibérantes
- du Repas servi aux Aînés de la commune ou des colis en faveur des Aînés
- des décorations de Noël dans le village
- des spectacles et animations pour les Fêtes (repas des Aînés)
- l'achat de médailles du travail, de mariage ou des coupes (Rallye de la Guirlande)
- l'achat de gerbes funéraires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 24/11/2022, transmis en sous - Préfecture et
rendu exécutoire le

Pour extrait conforme,
Au registre sont les
signatures,
Le Maire,
Alain BRIAND



Délibération du 24/11/2022 Fêtes et Cérémonies

Rajouter une ligne de dépense pour « l'achat d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite d'un agent »

DELIBERATION

5. Subvention exceptionnelle à l'APE pour le départ à la retraite de deux agents du SIVOS

	Chèque	Liquide	Total
Cagnotte Douzat	130 €	275 €	405 €
Cagnotte Echallat	20 €	150 €	170 €
Cagnotte Soirée	50 €	140 €	190 €
Total	200 €	565 €	765 €
Total Cagnottes	765 €	A remettre à L'APE	
Mairie Echallat	250 €	Sub a verser à l'APE	
Mairie Vaux	250 €	Sub a verser à l'APE	
Mairie Douzat	250 €	Sub a verser à l'APE	
Total Mairies	750 €	A verser à l'APE	
Total Global	1 515 €		

Vote d'une subvention de 250 € pour participation au cadeau de retraite

6. Participation exceptionnelle au SIVOS pour le départ en retraite de deux agents

	Chèque	Liquide	Total
Cagnotte Douzat	130 €	275 €	405 €
Cagnotte Echallat	20 €	150 €	170 €
Cagnotte Soirée	50 €	140 €	190 €
Total	200 €	565 €	765 €
Total Cagnottes	765 €	A remettre à L'APE	
Mairie Echallat	250 €	Sub a verser à l'APE	
Mairie Vaux	250 €	Sub a verser à l'APE	
Mairie Douzat	250 €	Sub a verser à l'APE	
Total Mairies	750 €	A verser à l'APE	
Total Global	1 515 €		

Vote d'une participation de 150 € pour participation aux frais de réception

DELIBERATION

7. Désignation d'un Référent Laïcité


**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Affaire suivie par :
Solenne BLONDIAUX
Cheffe de bureau
Bureau de la Police Administrative
et de l'Ordre Public
Tél : 05 45 97 61 10

Angoulême, le 13 AOUT 2025

Objet : désignation d'un référent laïcité dans chaque commune

Mesdames et Messieurs les maires,

La laïcité est un principe républicain fondamental, garantissant la liberté de conscience et la neutralité des institutions publiques. Dans l'exercice quotidien de vos responsabilités, vous êtes parfois amenés à répondre à des situations qui interpellent ce principe ou qui nécessitent un rappel de ses contours.

Afin de vous accompagner dans cette mission, je souhaite constituer, à l'échelle du département, un réseau de référents laïcité. Ce réseau aura vocation à favoriser les échanges entre communes et services de l'État sur les questions liées à la laïcité et aux valeurs républicaines. Il offrira aussi l'opportunité de partager des outils et des retours d'expérience, ainsi que d'organiser des temps d'information et de sensibilisation.

Dans ce cadre, je vous invite à désigner, au sein de votre équipe municipale, un référent laïcité. Vous pouvez, si vous le souhaitez, assumer vous-même cette fonction ou confier ce rôle à l'un de vos adjoints.

Je vous remercie de bien vouloir adresser, avant le 26 septembre 2025, les coordonnées de la personne désignée par courriel à l'adresse : pref-bpaop16@charente.gouv.fr

Une invitation vous sera adressée prochainement pour une rencontre consacrée à ces questions, qui constituera le premier temps fort de ce réseau et permettra de poser les bases de notre travail commun.

En vous remerciant de votre engagement, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération la meilleure.

Le préfet
Jérôme HARNOIS

Mesdames et messieurs les maires
du département de la Charente

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

7. Désignation d'un Référent Laïcité

La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Responsable de la promotion et de l'application du principe de laïcité, la référente / le référent laïcité conseille agents et chefs de service, répondant à leurs questions et les aidant à faire face aux situations concrètes liées à ce principe.

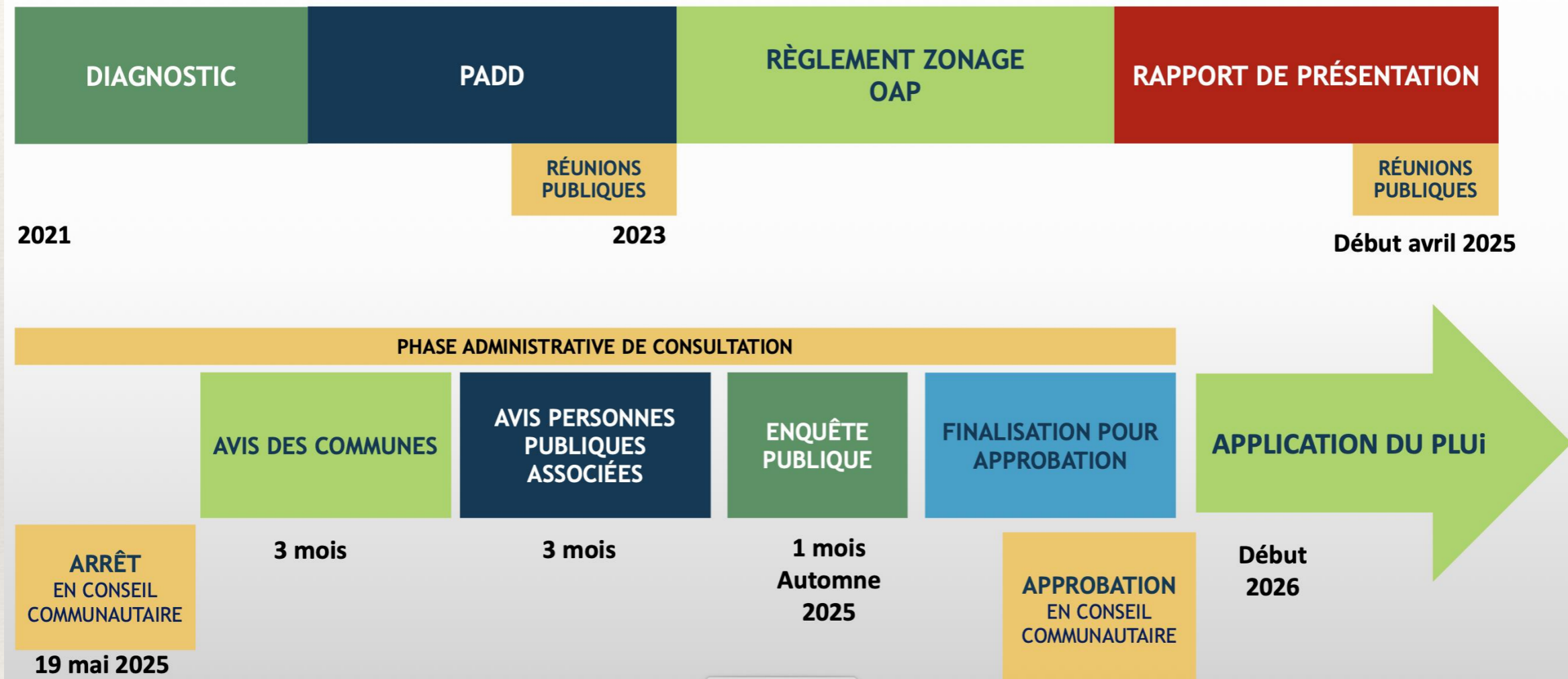
Le référent laïcité établit un **rapport annuel d'activité** qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée.

Informations diverses et actualités de la commune

- Enquête publique PLUi
- Cérémonie de départ en retraite d'Hélène Gatineau
- Point sur la rentrée scolaire et le SIVOS
- Recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février 2026
- Distribution de sacs jaunes et noirs en mairie au mois de décembre
- Point d'organisation du Rallython le 19 octobre
- Point Bulletin Municipal octobre 2025

RAPPEL : délibération du CM du 12 juin 2025 pour approuver le projet de PLUi du Rouillacais

CALENDRIER



Enquête publique unique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL du Rouillacais

+ Zonage assainissement

+ 4 Périmètres Délimités des Abords (Monuments historiques)

+ Abrogation du PLU de Rouillac et des cartes communales d'Échallat, Marcillac-Lanville, Saint-Amant-de-Nouère

Du 6 octobre au 21 novembre 2025

PLUi
du Rouillacais

Consultez et participez

Durant toute la période d'enquête.

- Sur le site internet lerouillacais.fr
- Sur les registres papier disponibles dans chaque mairies et au siège de la Communauté de communes
- Par courrier postal*
- Lors des permanences de la commission d'enquête

*courrier à l'adresse "Monsieur le président de la commission d'enquête publique unique Communauté de Communes du Rouillacais 314 avenue Jean Monnet 16170 Rouillac"

Permanences de la commission d'enquête

Communauté de Communes du Rouillacais

314 avenue Jean Monnet - Rouillac
6/10 de 8h30 à 12h30
21/11 de 8h30 à 12h30

Mairie de Courbillac

12 Grand'Rue
21/10 de 8h30 à 12h30

Mairie de Douzat

1 Grand'Rue
11/10 de 8h30 à 11h30

Mairie d'Échallat

31 rue de la Mairie
4/11 de 14h à 18h

Mairie de Genac-Bignac

1 place de la Mairie
5/11 de 14h à 18h

Mairie de Marcillac-Lanville

1 place de la Mairie
14/11 de 8h45 à 12h15

Mairie de Mareuil

2 rue de l'église
17/10 de 9h à 12h

Mairie de Mons

131 Grand'Rue
10/10 de 14h à 18h30

Mairie de Rouillac

16 place Thiers
27/10 de 8h30 à 12h30

Mairie de Saint-Amant-de-Nouère

10 place de la Mairie
14/10 de 8h30 à 12h30

Mairie de Saint-Cybardeaux

209 rue des Écoles
14/11 de 14h à 17h30

Mairie de Saint-Genis-d'Hiersac

11 route des Meulrières
7/11 de 14h à 17h30

Mairie de Val-d'Auge

35, rue du Boulanger - Saint-Médard
14/11 de 13h30 à 17h30

Mairie de Vaux-Rouillac

14 place du Canton
30/10 de 14h à 18h30

PLUi
du Rouillacais

**Ensemble, fixons le cap
pour le Rouillacais**

Mairie d'Échallat

31 rue de la Mairie

4/11 de 14h à 18h

Mairie d'Échallat

31 rue de la Mairie

4/11 de 14h à 18h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉLABORATION DE 4 PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (DE MONUMENTS HISTORIQUES)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
ABROGATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROUILLAC ET DES CARTES COMMUNALES
D'ÉCHALLAT, MARCILLAC-LANVILLE, SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE

Par arrêté du 16 septembre 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Rouillacais a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique aux projets :

- d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) portant sur l'intégralité des 13 communes de la Communauté de Communes du Rouillacais.
- d'élaboration de quatre **Périmètres Délimités des Abords** (PDA) autour de monuments historiques sur les communes d'Échallat, Genac-Bignac et Rouillac.
- de modification de **zonage d'assainissement des eaux usées** sur les communes de Douzat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Rouillac, Saint-Cybardeaux, Vaux-Rouillac.
- d'**abrogation du PLU de Rouillac et des cartes communales** d'Échallat, Marcillac-Lanville et Saint-Amant-de-Nouère en vue de son remplacement par le PLUi lorsque ce dernier deviendra exécutoire.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 6 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 21 novembre 2025 à 12h30**, soit pendant une durée de 47 jours consécutifs.

Par décision du Président du tribunal administratif de Poitiers, M. Robert DUMAS-CHAUMETTE a été désigné Président de la commission d'enquête. M. Hervé HUCTEAU, Mme Annie TURPAUD-GOUBAND, membres titulaires, et Mme Yveline BOULOT, membre suppléant, composent également la commission d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier papier d'enquête publique unique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au **siège de la Communauté de Communes du Rouillacais sis 314 avenue Jean Monnet 16170 Rouillac, et dans les 13 mairies lieux de permanences** : Courbillac, Douzat, Échallat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Mareuil, Mons, Rouillac, Saint-Amant-de-Nouère, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac, Val-d'Auge, Vaux-Rouillac.

Le dossier sera également consultable sur le site internet du Rouillacais : <https://www.lerouillacais.fr> et sur un poste informatique et en version papier au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais et dans les 13 communes du Rouillacais, ou les adresser par écrit (date de réception faisant foi), au siège de l'enquête, *À l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de Communes du Rouillacais, Enquête publique unique – 314 Avenue Jean Monnet 16170 Rouillac* ; ou les envoyer par courrier électronique à l'adresse plui@ccrouillacais.fr

Un commissaire enquêteur recevra le public sans rendez-vous aux jours, horaires et lieux suivants : **Lundi 6 octobre 2025, 8h30 - 12h30 : Siège de la Communauté de Communes du Rouillacais. // Vendredi 10 octobre 2025, 14h00 - 18h30 : Mairie de Mons. // Samedi 11 octobre 2025, 8h30 - 11h30 : Mairie de Douzat. // Mardi 14 octobre 2025, 8h30 - 12h30 : Mairie de Saint-Amant-de-Nouère. // Vendredi 17 octobre 2025, 9h00 - 12h00 : Mairie de Mareuil. // Mardi 21 octobre 2025, 8h30 - 12h30 : Mairie de Courbillac. // Lundi 27 octobre 2025, 8h30 - 12h30 : Mairie de Rouillac. // Jeudi 30 octobre 2025, 14h00 - 18h30 : Mairie de Vaux-Rouillac. // Mardi 4 novembre 2025, 14h00 - 18h00 : Mairie d'Échallat. // Mercredi 5 novembre 2025, 14h00 - 18h00 : Mairie de Genac-Bignac. // Vendredi 7 novembre 2025, 14h00 - 17h30 : Mairie de Saint-Genis-d'Hiersac. // Vendredi 14 novembre 2025, 8h45 - 12h15 : Mairie de Marcillac-Lanville. // Vendredi 14 novembre 2025, 13h30 - 17h30 : Mairie de Val-d'Auge. // Vendredi 14 novembre 2025, 14h00 - 17h30 : Mairie de Saint-Cybardeaux. // Vendredi 21 novembre 2025, 8h30 - 12h30 : Siège de la Communauté de Communes du Rouillacais.**

Les contributions du public (courriels, courriers postaux et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) seront consultables au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais, siège de l'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos par la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la Communauté de Communes du Rouillacais. Ces documents seront consultables au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais et sur son site internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver le PLUi. Le dossier sera, le cas échéant, adapté pour tenir compte des avis émis, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête. Les PDA feront l'objet d'un arrêté du préfet de région après accord de l'ABF et de la Communauté de communes et seront annexés au PLUi. L'approbation du PLUi emportera l'abrogation du PLU de Rouillac et des cartes communales d'Échallat, Marcillac-Lanville et Saint-Amant-de-Nouère.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais, au sein des 13 communes, aux abords des monuments historiques concernés et en divers lieux du territoire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais, au 05 45 96 83 24 ou par courrier électronique à plui@ccrouillacais.fr

	ECHALLAT				DOUZAT			
	PS 2022	MS 2021	GS 2020	CP 2019	CE1 2018	CE2 2017	CM1 2016	CM2 2015
DOUZAT 34	CAPELLE Léon	DECOMBE Théa	COURNIL Maylon	LATHIERE capucine	MONERAT Margaux	COUPRIE Manon	CAPELLE Elsa	DESCHAMPS Nessa
	COUPRIE Léonie	VAUTHIER Marius	ENAUX REMAUX Ayden	NOMPEX Léa		EYSSARTIER Noémie	MICHELET Mathéo	EYSSARTIER Mélanie
	COURNIL Layna		HOUCHOT Lily-Rose	MAHAFATY Aivy		GUILLEBAUD Lubin		MARTONNAUD Romane
	HOUCHOT Aloïs		FAYOUX Maël	SEMAT Florian				SEMAT Eloïse
	LEMAISTRE Malo		MAILLET-RIOLAND Lucy	TARDY Paul				MAHAFALY Tyah
	MAILLET RIOLAND Lana			VAUTIER Sasha				
	MONERAT Paul							
	MOREAU Axel							
	NATAL Kome							
	TARDY Liam							
ECHALLAT 23	PASQUET Luma	LAURENÇON Hugo	BOITTIN Maël		GUILLOT RATHIER Arthur	BOURRINET Cléa	ATTOUMANI Skimmy	BARRETO Emilia
			CLOCHARD Raphaël		HITIER Baptiste	CHERFALLOT Maëlys	MARTIN Paul	CHARBONNIER Eva
			GUILLOT-RATHIER Louis		LAURENÇON Emma	COLIN Hugo		SEMIOT Maëlys
			GONCALVES DUCLOS Mylana			HAULBERT Ylana		GAUTIER Lucas
			HITIER Léana			MAURY Soan		
			SEMIOT Léonie			MINAULT Lucien		
VAUX-ROUILLAC 14	CALLE-Lily-Rose	CARLISI Andréa		AYRAULT Tayron	CHAMOULAUD Jules	LOHAN Mathéo	COTEL Enée	DELISSAIRE Anaëlle
	COTEL Arya	COTEL Hélios		AYRAULT Tymaé			COTEL Tia	ADAM-CEUNEBROUCKE Liam
		DEWULF Emile					MARQUIS Léopold	
HORS COMMUNE 6		DE SOUZA -MARTINS Anaé	VARAGNAC Louis	FOUGERON Eléonor		LOTTE Cléa		ROY Paul
		CRIQUI Léis						
77	13	8	12	9	5	11	7	12
	21 LAFFARGUE Nelby		21 RICHAR Marie		16 FADAT Christelle		19 ZAJAC Anaïs	